DRM222 - Fiscalité des immeubles de tourisme et de loisirs

Présentation

Programme

Contenu

- **Fiscalité de la production**
  - TVA immobilière, taxes et participations d'urbanisme...
  - Incitations fiscales en faveur de l'investissement
  - Optimisation fiscale et patrimoniale
- **Fiscalité de la détention et de la gestion**
  - Taxe foncière, cotisation foncière des entreprises, taxe résidences secondaires, taxe logements vacants...
  - Imposition des revenus locatifs, taxe de séjour...

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de 2 à 3 heures ou épreuve orale (présentielle ou distancielle) de 10 à 20 mn (hors éventuel temps de préparation en cas d'épreuve présentielle).

La validation de l'UE nécessite en principe une note de 10/20.

Toutefois, pour l'obtention du master *Droit de l'immobilier* ou pour l'obtention d'une attestation de validation d'un des blocs de compétences de ce master, une **compensation** des notes est opérée entre les UE d'un même bloc. Les notes inférieures à 8/20 ne sont cependant pas compensables. Pour appliquer la compensation, les UE de 3 crédits sont affectées d'un coefficient 1, les UE de 6 crédits d'un coefficient 2.

Mis à jour le 24-08-2026

Code : DRM222

Unité d'enseignement de type cours

3 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **30 heures**

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier / Gilles GODFRIN

Contact national :

EPN 14 - ICH Master

2 rue Conté
75003 Paris

par_ich.master@lecnam.net